



# GUIDE DU PARENT

CAMP DE JOUR SAINTE-MARTINE - RELÂCHE 2025



**Sainte-Martine**  
Entre terres et rivières



## BONJOUR CHERS PARENTS,

Voici venu le temps pour vos enfants de prendre une semaine de relâche au camp de jour de Sainte-Martine ! Heureusement, nous avons pour mission d'encadrer les enfants d'âge primaire par le biais de l'animation dans un environnement sain, sécuritaire et dynamique. Le camp de jour s'adresse aux enfants de 6 à 12 ans (au 30 septembre de l'année en cours). **\*\*Les enfants ayant complété leur maternelle 4 ans dans l'année en cours sont aussi acceptés.\*\***

Le camp de jour de la relâche est offert en priorité aux résidents de la Municipalité de Sainte-Martine (jusqu'au 16 février 2025 inclusivement).

Pour la relâche, le camp de jour de Sainte-Martine aura lieu à la **salle communautaire (13 rue Ronaldo-Bélanger)**. Les enfants auront donc accès à un local où ils pourront pratiquer diverses activités.

Le camp de jour de Sainte-Martine est **conforme au cadre de référence de l'association des camps du Québec depuis 2021**. Il est aussi **adhérent au programme Tremplin Santé** et du fait même, met en place la promotion de saines habitudes de vies.

Lisez attentivement ce guide, car il contient les informations utiles pour vivre la plus belle expérience de camp de jour possible.



**Bonne relâche !**

*Geneviève Tardif*  
GENEVIÈVE TARDIF, DIRECTRICE LSCVC

*Laurence Hyland*  
LAURENCE HYLAND, COORDONNATRICE LSCVC

## INSCRIPTIONS

Pour toutes inscriptions, veuillez-vous rendre sur notre plateforme en ligne Sport-plus ou visitez notre site internet [www.sainte-martine.ca](http://www.sainte-martine.ca) à ACTIVITÉS, CAMP DE JOUR.

### **Pour toutes questions ou problématiques :**

Laurence Hyland, coordonnatrice LSCVC  
450 427-3050 poste 222 | [loisirs@sainte-martine.ca](mailto:loisirs@sainte-martine.ca)



## POLITIQUE DE PAIEMENT ET D'ANNULATION

**Paielements :** Le paiement doit être effectué en totalité pour confirmer votre inscription.

**\*\* À noter que nous acceptons les ententes de paiements sous certaines conditions (seulement valide durant la saison estivale). Pour ce faire, vous devez faire votre inscription directement avec Laurence Hyland par courriel : [loisirs@sainte-martine.ca](mailto:loisirs@sainte-martine.ca) ou par téléphone au 450-427-3050 poste 222. \*\***

**Méthodes de paiement :** Les paiements peuvent être effectués par chèque, carte débit ou argent comptant à l'hôtel de ville durant nos heures d'ouverture. Nous acceptons aussi les paiements de carte de crédit par téléphone au 450-427-3050 poste 222 ou directement en ligne sur votre compte Sport-Plus lors de l'inscription.

**Annulation et remboursement :** Aucun remboursement ni annulation n'est accepté, à moins d'un billet médical prouvant que l'enfant ne peut pas participer au camp de jour.

**SI VOTRE ENFANT SE PRÉSENTE AU CAMP DE JOUR ET QUE LE PAIEMENT N'A PAS ÉTÉ EFFECTUÉ (SAUF ENTENTE DE PAIEMENT), NOUS SERONS DANS L'OBLIGATION D'Y REFUSER L'ENTRÉE.**

**SI VOTRE ENFANT SE PRÉSENTE SEUL, VOUS SEREZ DANS L'OBLIGATION DE VENIR LE CHERCHER.**

## CRÉDIT D'IMPÔT - RELEVÉ 24

La Municipalité de Sainte-Martine transmettra par courriel, en février de l'année suivante, un relevé 24 à chaque famille d'enfant(s) inscrit(s) au camp de jour. Il est donc important d'inscrire le numéro d'assurance sociale du parent-payeur qui désire recevoir le relevé 24 à l'espace prévu sur le formulaire d'inscription. Il est de votre responsabilité de nous aviser de tout changement d'adresse postale ou courriel. Vous avez aussi accès à votre relevé 24 directement sur votre compte Sport-Plus

## COORDONNÉES

DU LUNDI AU JEUDI DE 8 H 30 À 16 H 30  
VENDREDI DE 8 H 30 À 12 H 30

### LAURENCE HYLAND

450-427-3050 POSTE 222  
loisirs@sainte-martine.ca

### GENEVIÈVE TARDIF

450-427-3050 POSTE 247  
direction.loisirs@sainte-martine.ca



CAMP DE JOUR (6 H 30 À 18 H)  
514-824-3289



## HORAIRE & LIEU

Le camp de jour se déroule de 9 h à 16 h  
(service de garde de 6 h 30 à 9 h et de 16 h à 18 h, pour les enfants inscrits seulement).



CENTRE COMMUNAUTAIRE  
13 RUE RONALDO-BÉLANGER, SAINTÉ-MARTINE

### ARRIVÉE & DÉPART SEUL

La première journée de camp de jour de l'enfant, le parent ou tuteur **doit se présenter pour signer l'autorisation d'arrivée et de départ seul**. Si votre enfant se rend seul au camp de jour, le camp prend sous sa responsabilité l'enfant une fois qu'il a donné sa présence à l'accueil du camp, et ce jusqu'à ce qu'il quitte en fin de journée. **Les déplacements pour l'arrivée et le départ ne sont pas sous la responsabilité du camp de jour.**

### ARRIVÉE

**Par souci de sécurité**, le parent ou tuteur doit toujours accompagner son enfant à son arrivée au camp et se présenter à l'accueil pour donner la présence de l'enfant à la personne sur place.

### DÉPART

**Il est primordial d'inscrire le nom des personnes autorisées à venir chercher votre enfant** au camp sur la fiche d'inscription. Seules les personnes autorisées sur la fiche d'inscription peuvent se présenter au camp de jour et repartir avec votre enfant.

**SI VOTRE NOM N'EST PAS SUR LA LISTE DES PERSONNES AUTORISÉES, NOUS NE POURRONS PAS VOUS LAISSER PARTIR AVEC L'ENFANT, PEU IMPORTE LE LIEN DE PARENTÉ.**

Par souci de sécurité, le parent ou la personne autorisée à venir le chercher doit toujours se présenter à l'accueil. Si une autre personne que ceux inscrits sur le formulaire doit venir chercher exceptionnellement l'enfant le soir même, veuillez en informer les responsables à l'accueil ou par téléphone durant la journée.

**Une pièce d'identité sera exigée** pour récupérer l'enfant que vous venez chercher. Assurez-vous de l'avoir en tout temps.

## SERVICE DE GARDE

Le service de garde est ouvert de 6 h 30 à 9 h et de 16 h à 18 h. Durant ces périodes, le code de vie du camp de jour doit être respecté. Les mêmes mesures disciplinaires seront appliquées pour tout écart de comportement.

### RETARD DU PARENT

**APRÈS 18 H, L'ANIMATEUR PRÉSENT CONTACTERA LES PARENTS.  
APRÈS 18 H 05, LE PARENT DEVRA PAYER DES FRAIS DE 3 \$ POUR CHAQUE TRANCHE  
DE 5 MINUTES DE RETARD.**

## MÉDICATION

Dans le cas où un enfant devait recevoir un médicament prescrit, celui-ci doit être dans son **contenant d'origine** et **étiqueté d'une ordonnance** portant les renseignements suivants : **nom de l'enfant, posologie et fréquence d'administration**.

**L'ENFANT NE PEUT PAS GARDER SES MÉDICAMENTS DANS SON SAC, VOUS DEVEZ DONC OBLIGATOIREMENT LES REMETTRE AUX CHEFFES ANIMATRICES.**

De plus, le parent ou tuteur doit obligatoirement compléter dans la fiche santé l'information sur la médication. Un formulaire d'autorisation à administrer un médicament doit être rempli et signé par le parent ou le tuteur pour que l'équipe responsable soit autorisée à donner le médicament. Aucun médicament ne peut être administré aux enfants sans votre autorisation écrite. **Le formulaire d'autorisation vous sera remis directement à l'accueil par l'équipe responsable.**

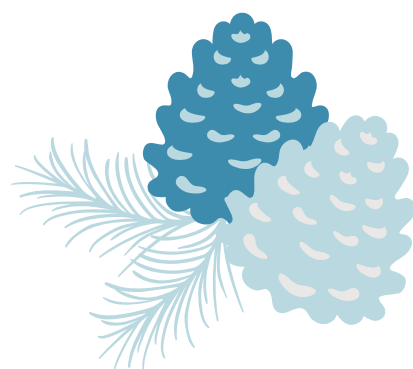


## ENFANT MALADE & PÉDICULOSE

Dans le cas où l'état de santé de votre enfant changerait au cours de la journée, les parents seront **immédiatement avisés par téléphone**. Si votre enfant est malade ou fiévreux, nous vous prions de le garder à la maison pour éviter de contaminer les autres enfants. Si vous remarquez des lentes ou des poux chez votre enfant, veuillez le garder à la maison et communiquer avec la personne responsable pour l'en informer. Si un employé du camp de jour remarque qu'un enfant a des lentes ou des poux, ses parents seront contactés et l'enfant devra retourner à la maison.

## IDENTIFICATION DU MATÉRIEL

Il est fortement recommandé de bien identifier le matériel et les vêtements de vos enfants. Veuillez noter que tous les objets perdus qui n'auront pas été réclamés seront remis à un organisme local de bienfaisance.



## MICRO-ONDES

Par souci de fonctionnalité et parce des activités sont prévues à l'extérieur, le camp de jour n'offre pas de service de micro-ondes. Nous vous demandons donc de fournir un lunch froid à votre enfant ou de faire l'utilisation d'un thermos.

## ALLERGIES

Il est interdit d'apporter des aliments pouvant contenir et/ou ayant des traces de **noix** ou **d'arachides**. Les **fruits de mer** sont aussi interdits.

## VÊTEMENTS ET ACCESSOIRES PROSCRITS

Tous les enfants doivent porter des chaussures ou sandales qui tiennent bien le pied et avec lesquelles ils pourront courir ou pratiquer une activité physique quelconque sans risque de se blesser. **Un habillement en cohérence avec la température extérieure est primordial pour le confort de votre enfant!** Les vêtements et accessoires portant des inscriptions, des images ou des logos grossiers ou discriminatoires sont proscrits.

**VEUILLEZ NOTER QUE TOUT OBJET SE RETROUVANT DANS CETTE LISTE SERA CONFISQUÉ POUR LA JOURNÉE ET REMIS AU PARENT LORS DU DÉPART DE L'ENFANT. NOUS NE SOMMES PAS RESPONSABLES DES OBJETS PERDUS OU VOLÉS.**

- Objets électroniques;
- Jeux personnels;
- Médicaments non prescrits;
- Tout objet jugé inapproprié pour le camp de jour.



### LISTE À COCHER :

Ce que j'apporte au  
camp de jour

- Habit de neige complet
- Vêtements de rechange
- Bottes et bas chauds
- Mitaines, tuque, cache-cou ...
- Bouteille d'eau
- Lunch froid
- Collations x 2
- Patin et casque  
(lundi & mercredi)



## PROGRAMMATION D'ACTIVITÉS

LUNDI

PATIN LIBRE AU CENTRE SPORTIF

MARDI

SCIENTIFIQUE

MERCREDI

PATIN LIBRE AU CENTRE SPORTIF

JEUDI

BIBLIO FILM

VENDREDI

JEUX SOCIÉTÉS



Camp de jour



# CODE DE VIE

## CAMP DE JOUR SAINTE-MARTINE

### EXEMPLES DE BONS CHOIX

- Offrir son aide à un autre;
- Ramasser sa place et faire attention au matériel;
- Dire un compliment ou mentionner le bon coup d'un autre;
- Respecter les règles de vie du camp de jour;
- Réparer un geste négatif par un geste réparateur;
- Écouter les consignes des sauveteurs;
- ...



### ACTIONS DE DEGRÉ MINEUR

- Mauvais langage;
- Querelle;
- Désobéissance aux règles;
- Insulte;
- ...

#### Interventions possibles relatives aux actions et son contexte



Avertissement verbal ou écrit



Demande de poser un geste réparateur



Interventions éducatives et réalistes

### ACTIONS DE DEGRÉ MAJEUR QUI NÉCESSITENT DES SANCTIONS

- Intimidation;
- Violence physique;
- Violence verbale;
- Bris intentionnel de matériel;
- Fugue;
- Crise de rage;
- Tout acte compromettant la sécurité des autres ou de soi-même.

#### Étapes en gradation

- 1 Retrait du groupe et rencontre avec un responsable
- 2 Appel aux parents et rapport d'évènement à signer
- 3 Expulsion pour le restant de la journée en cours ou expulsion la journée suivante
- 4 Expulsion d'une ou de plusieurs journée(s) ou définitive (selon la gravité et répétition des gestes)

\*\* Le camp de jour se réserve le droit d'outrepasser des étapes en fonction de la gravité des gestes posés \*\*



# CHARTRE DE L'ESPRIT SPORTIF

Faire preuve d'esprit sportif c'est:



## ARTICLE I

D'abord et avant tout observer strictement tous les règlements; c'est ne jamais chercher à commettre délibérément une faute.

## ARTICLE II

Accepter toutes les décisions de l'animateur sans jamais remettre en doute son intégrité.

## ARTICLE III

Reconnaître dignement la supériorité de l'adversaire dans la défaite.



## ARTICLE VI

Accepter la victoire avec modestie, sans ridiculiser son adversaire.

## ARTICLE V

Savoir reconnaître les bons coups, les bonnes performances de l'adversaire.

## ARTICLE VI

Vouloir se mesurer à son opposant dans l'équité. C'est compter sur son talent et ses habiletés pour tenter d'obtenir la victoire.

## ARTICLE VII

Refuser de gagner par tricherie.



## ARTICLE VIII

Garder sa dignité en toute circonstance; c'est démontrer que l'on a la maîtrise de soi; c'est refuser que la violence physique ou verbale prenne le dessus sur nous.



Sainte-Martine